

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I - LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

1) Pour mémoire : résultats de clôture de l'exercice 2024 :

Le compte administratif 2024 faisait apparaître :

- un solde cumulé débiteur de la section d'investissement, majoré de la reprise des résultats issus de la dissolution du Syndicat des Grangettes de **3.287.963,66 €** ;
- un résultat cumulé créditeur de la section de fonctionnement majoré de la reprise des résultats issus de la dissolution du Syndicat des Grangettes de **12.597.089,33 €** ;

Mais, compte tenu des restes à réaliser, le besoin net de financement de la section d'investissement, s'élevait à 7.770.314,66 €. Il a été comblé par une reprise sur l'excédent de fonctionnement de 2024, suite à la délibération d'affectation du résultat. Il restait donc, un excédent réel de clôture égal à 4.826.774,67 €.

2) Les opérations de l'exercice 2025 :

Le total des dépenses 2025 s'élève à **70.044.070,96 €**, soit :

- En fonctionnement **23.623.425,01 €**,
- En investissement **46.420.645,95 €**.

Les recettes 2025 se chiffrent à **77.200.734,92 €**, soit :

- En fonctionnement **34.823.497,26 €**,
- En investissement **42.377.237,66 €**.

Sur l'exploitation 2025, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 11.200.072,25 € ; la section d'investissement, un déficit 4.043.408,29 €.

Les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 hors restes à réaliser, s'élèvent donc à :

- Section de fonctionnement excédent de **16.026.846,92 €**
- Section d'investissement déficit de **7.331.371,95 €**

Soit, un excédent brut de clôture égal à **8.695.474,97 €**.

3) Les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2025 :

A la clôture de l'exercice 2025, les restes à réaliser en Investissement s'élèvent à :

- Recettes **4.424.700,61 €**
- Dépenses **6.291.052,94 €**

Soit un solde négatif de **1.866.352,33 €**, qui porte le solde d'investissement à **9.197.724,28€**.

*Conformément à l'instruction budgétaire en vigueur, après le vote du compte financier unique, une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée à la couverture des besoins de la section d'investissement et majorée pour soutenir les dépenses d'équipement 2026 pour un montant de **10.497.724,28 €**.*

Après cet autofinancement de la section d'investissement, **l'excédent disponible de clôture s'élèvera à 5.529.122,64 €** contre 4.826.774,67 €, en 2024.

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP 2026

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'élèvent à **36.693.667,14 €**, contre 38.781.873,89 € en 2024, et comprennent :

- Les **dépenses réelles** pour un montant de **25.443.997,00 €** (24.849.053,00€ au BP 2025),
- Les **dépenses d'ordre**, pour un montant de **500.000,00 €** :
 - * **500.000,00 €** pour les dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles sont en légère augmentation, puisque, par rapport au BP 2025, elles augmentent de 594.944,00€ soit +2.39 %.

L'équilibre des opérations permettra un virement à la section d'investissement de **10.749.670,14€**

III – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BP 2026

Les **recettes totales de fonctionnement** s'élèvent à **36.693.667,14 €**, contre 38.781.873,89 € en 2025, et comprennent :

- Les **recettes réelles** pour un montant de **31.114.544,50 €** (33.910.877,00 € au BP 2025) ;
- Les **recettes d'ordre**, pour un montant de **50.000,00 €** :
 - * **50.000,00 €** pour les travaux en régie.

Les recettes réelles diminuent par rapport au BP 2025 de 2.796.332,50 €, soit – 8.25 %

Les recettes s'équilibrent par une **reprise de l'excédent de clôture 2025 de 5.529.122,64 €**

IV – LA DETTE COMMUNALE

L'annuité remboursée en 2026 s'élèvera à **2.248.944,91 €**, contre 2.385.368,94 € en 2025.

L'encours au 1er Janvier 2026 s'élève à **13.214.487,13 €**, contre 15.209.070,97 € en 2025.

Au vu du niveau d'Autofinancement dégagé et des subventions d'investissement attendues, il est proposé au Conseil Municipal de **ne pas recourir à l'emprunt en 2026.**

V – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP 2026

Les **dépenses totales d'investissement** s'élèvent à **31.228.387,62 €** contre 58.929.606,11 € en 2025 et comprennent :

- les **dépenses réelles** pour un montant de **16.717.880,14 €** (19.663.925,89 € au BP 2025);
- les **dépenses d'ordre** pour un montant de **888.082,59 €** (recettes d'ordre équivalentes)

✖ **50.000,00 €** pour les travaux en régie

✖ **838.082,59 €** pour l'intégration des travaux dans le cadre de l'ERBM au patrimoine communal

L'équilibre des dépenses s'effectue par la **reprise du déficit de clôture 2025** pour un montant de **7.331.371,95 €** d'une part et les **Restes à Réaliser 2025** pour un montant de **6.291.052,94 €** d'autre part.

VI – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BP 2026

Les **recettes totales d'investissement** s'élèvent à **31.228.387,62 €** contre 58.929.606,11 € en 2025 et comprennent :

- les **recettes réelles** pour un montant de **4.218.210,00 €** (5.781.105€ au BP 2025);
- les **recettes d'ordre** pour un montant de **1.338.082,59 €**

✖ **500.000,00 €** pour les dotations aux amortissements

✖ **838.082,59 €** pour l'intégration des travaux dans le cadre de l'ERBM au patrimoine communal

- L'épargne provenant des exercices antérieurs pour un montant de **10.497.724,28 €.**
- Les **Restes à Réaliser 2025** pour un montant de **4.424.700,61 €**
- **Un virement de la section de fonctionnement** pour un montant de **10.749.670,14 €.**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

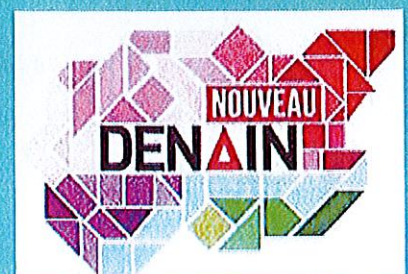
Publié le



ID : 059-215901729-20260430-260430DB_BP2026-BF



Focus égalité professionnelle



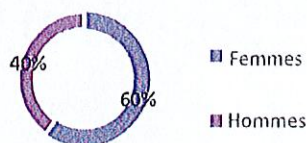
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➡ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 184 femmes et 123 hommes sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

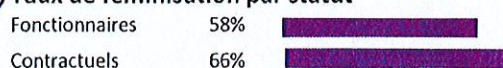


La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel dont aucune femme et 2 hommes.

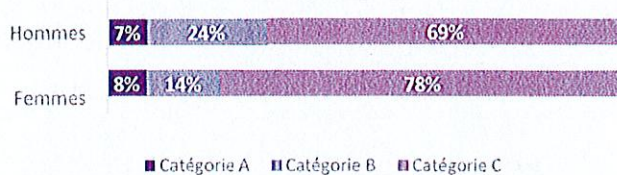
➡ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 94,8 fonctionnaires hommes
- 125,0 fonctionnaires femmes
- 13,4 contractuels hommes
- 20,4 contractuels femmes

➡ Taux de féminisation par statut



➡ Répartition des agents par genre et par catégorie



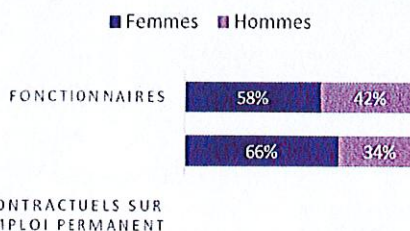
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	61%
	Catégorie B	47%
	Catégorie C	63%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➡ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem*

1	ASEM	100%
2	Adjoints territoriaux d'animation	87%
3	Rédacteurs	83%
4	Adjoints administratifs	75%
5	Adjoints techniques	51%

➡ Répartition par statut et par genre



➤➤ Femmes <<<

73% titulaires 27% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

96% CDD 4% CDI

➤➤ Hommes <<<

79% titulaires 21% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

100% CDD 0% CDI

➡ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	71%	29%
Technique	43%	57%
Culturelle	47%	53%
Sportive		100%
Sociale	100%	
Police municipale	30%	70%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	88%	12%
Incendie		

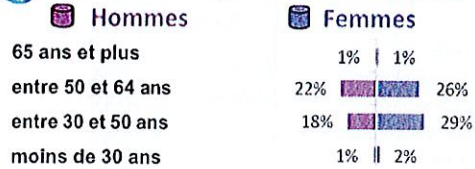
➡ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens*

1	Techniciens	100%
2	Agents de maîtrise	86%
3	Agents de police municipale	67%
4	Assistants d'enseignement artistique	62%
5	Attachés	58%

➔ **Âge moyen des agents sur emploi permanent**

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,1	40,9	46,1
Hommes	49,5	40,6	47,6

➔ **Pyramide des âges des fonctionnaires**



➔ **Pyramide des âges des contractuels permanents**



➔ **Focus sur les agents sur emploi non permanent**

Taux de féminisation

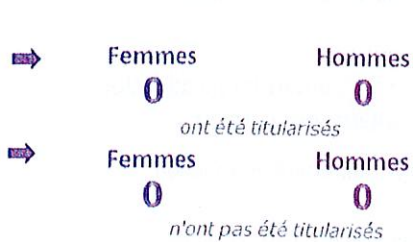
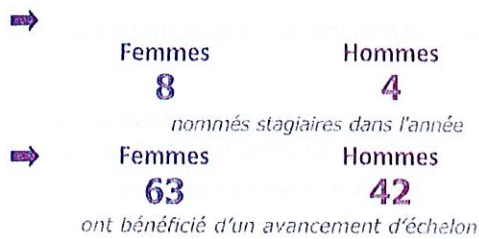
Vacataires	
Saisonniers*	89%
Apprentis	

* comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

87% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

➔ **Part des emplois à temps non complet selon le genre**

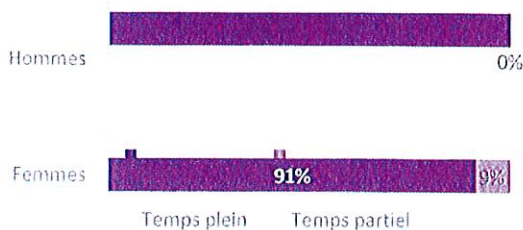
➤➤ Femmes <<<<
30%

➤➤ Hommes <<<<
19%



La collectivité ne dispose pas de charte du temps

➔ **Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel**



➔ **Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)**



100% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,3%	3,8%
Ensemble	3,5%	3,5%
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	10,3%	6,1%
Ensemble	8,7%	8,7%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	10,8%	6,4%
Ensemble	9,1%	9,1%

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,2%	0,3%
Accidents de trajet		
ASA	0,1%	0,0%
Grave maladie		
Longue, grave maladies	2,2%	0,3%
Maladie longue durée	2,0%	0,3%
Disponibilité d'office-santé	-	0,3%
Maladie ordinaire	1,8%	1,2%
Maladie professionnelle		
Maternité et adoption	0,2%	-
Naissance ou adoption	-	0,1%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

37,7 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

22,4 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

27 accidents de travail

5,4 accidents de travail pour 100 femmes

13,8 accidents de travail pour 100 hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

3 congés maternité ou adoption

3 congés paternité ou adoption

191 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

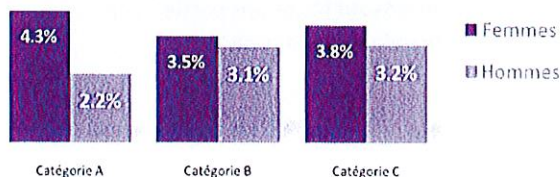
304 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

143 départs en formation concernant des agents permanents

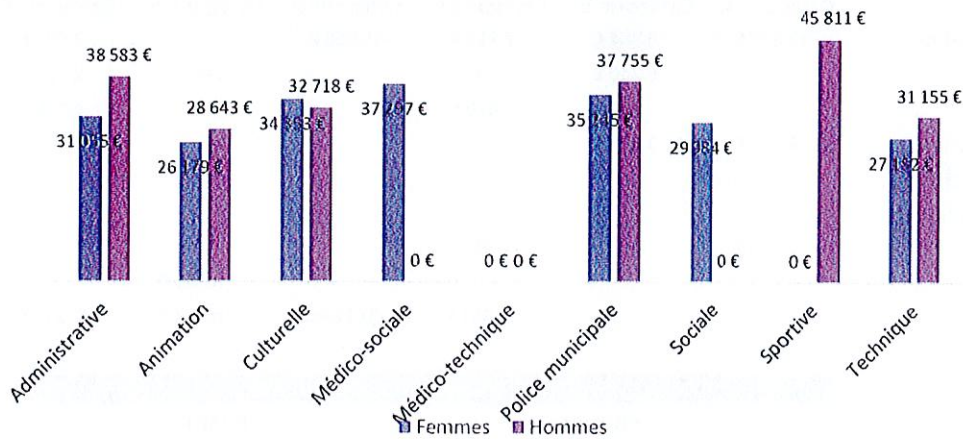
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique

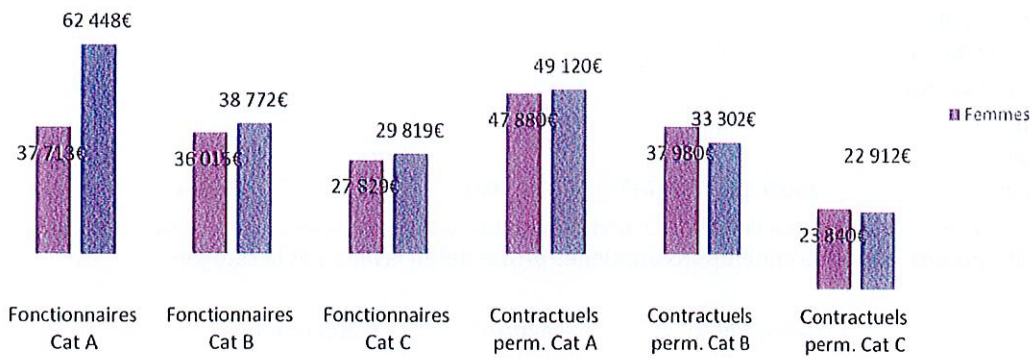


Rémunérations (agents permanents)

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	60 542 €	43 918 €	s	37 260 €	28 448 €	28 398 €
Animation	-	-	s	37 198 €	28 083 €	24 946 €
Culturelle	-	33 021 €	32 975 €	36 591 €	s	s
Médico-sociale	-	s	-	s	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	35 528 €	35 245 €
Sociale	-	35 784 €	-	-	-	27 672 €
Sportive	-	-	s	-	-	-
Technique	54 781 €	s	37 039 €	s	29 202 €	26 658 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	12 449 € □	8 384 €	2 712 € □	15 550 €	-	3 692 €
Animation	-	6 240 € □	1 267 € □	-	5 849 €	2 425 €
Culturelle	-	324 €	3 820 € □	-	-	6 180 €
Médico-sociale	4 760 €	1 547 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	2 960 €	-	1 287 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	8 801 €	-
Technique	-	-	881 € □	31 129 €	8 006 €	2 215 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	14 314 € □	5 678 € □	571 €	27 616 €	10 614 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	23 097 € □	7 649 € □	60 €	20 929 €	7 561 €	-

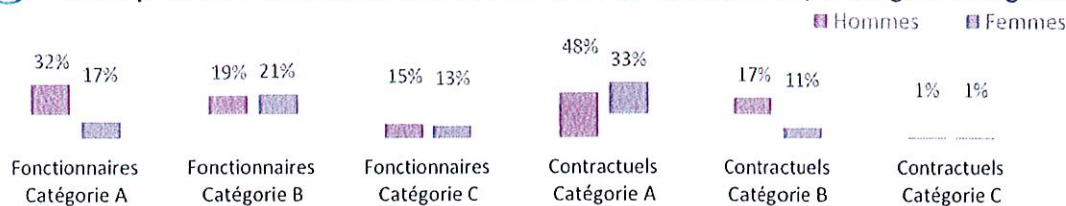
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR □ Ecart de rémunération en faveur des femmes □ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

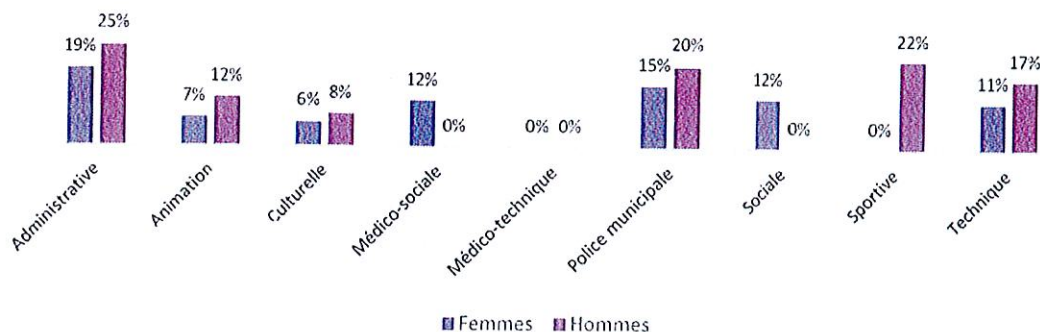
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	32%	31%	26%	s	15%	18%
Animation	-	-	21%	s	5%	11%
Culturelle	4%	-	5%	6%	s	s
Médico-sociale	s	-	s	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	15%	20%
Sociale	13%	-	-	-	12%	-
Sportive	-	-	-	s	-	-
Technique	s	46%	s	-	10%	13%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	34 €	327 € □	-	-	174 €
Animation	-	-	3 € □	-	-	121 €
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	1 194 € □	-	-	1 188 €
Sociale	-	-	125 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	114 € □	-	-	694 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	149 € □	-	-	1 446 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	109 € □	-	-	2 376 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR □ Ecart de rémunération en faveur des femmes □ en faveur des hommes

Date de publication : août 2025

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 059-215901729-20260430-260430DB_BP2026-BF